



# CONSENTEMENT A DES VÉRIFICATIONS PAR LE SERVICE DE POLICE

(candidat oeuvrant auprès des personnes vulnérables)

- Non rémunéré
- Emploi rémunéré
- RSG
- RSG - conjoint
- RSG - personne à charge
- Administration

\* Compléter le présent formulaire en lettres moulées

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR

Employeur ou organisme			
Adresse		Téléphone (    )	

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Identification du candidat à partir d'au moins 2 pièces d'identité dont une avec photo (spécifier les pièces présentées)			
A : permis de conduire	B : carte d'assurance maladie	C : passeport	D : autre
Document utilisé _____	Document utilisé _____		
N° _____	N° _____		
Nom : _____	Prénom _____	Date de naissance _____	Sexe M (    ) F (    )
Numéro du permis de conduire (Aux fins de la vérification du critère de la conduite automobile)			
Adresse actuelle (numéro, rue, ville)		Téléphone (    )	

Adresses précédentes (5 dernières années)	
Adresse	Téléphone (    )
Adresse	Téléphone (    )
Adresse	Téléphone (    )
Adresse	Téléphone (    )
Adresse	Téléphone (    )
J'atteste avoir vérifié l'identité du candidat :	
Nom _____	Signature _____

## SECTION 3 : CRITÈRES DE FILTRAGE

(Préciser l'emploi ou les fonctions à exercer et la clientèle visée)

NOTE : Dans le cas des garderies, centres de la petite enfance et autres services de garde, tous les critères énoncés ci-dessous doivent être vérifiés.



Liste des infractions et des inconduites incompatibles avec l'emploi postulé		A vérifier
Critères		x
Violence	Toute inconduite ou toute infraction criminelle pour laquelle une quelconque forme de violence a été utilisée, telle que l'homicide, le vol qualifié, les voies de fait, les infractions reliées aux armes à feu, l'enlèvement, la séquestration, les menaces, l'intimidation, le harcèlement, l'incendie criminel, le gangstérisme, les méfaits, la négligence criminelle.	
Sexe	Toute inconduite ou toute infraction criminelle à caractère sexuel telle que l'agression sexuelle, les actions indécentes, la sollicitation ou l'incitation à la prostitution	

## SECTION 4 : CONSENTEMENT

Je, soussigné(e), consens à ce qu'un corps de police vérifie mes empêchements, c'est-à-dire toute déclaration de culpabilité ou toute mise en accusation pour une infraction criminelle, de même que toute inconduite pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui je serai appelé(e) à œuvrer. Sont également considérés comme des empêchements, les infractions énumérées à l'annexe de la *Loi sur le casier judiciaire*, L.R.C., 1985 c. C-47, même si celles-ci ont fait l'objet d'un pardon. Je consens également à ce que le corps de police fasse les vérifications dans tous les dossiers et banques de données qui lui sont accessibles, à partir des critères de filtrage identifiés ci-dessus et qu'il transmette les résultats selon les procédures et directives en vigueur au corps de police.

Signature : \_\_\_\_\_  
Candidat

Date : \_\_\_\_\_

Si le candidat est mineur : "OBLIGATOIRE" ↓

\_\_\_\_\_  
Signature du parent ou du tuteur

Date : \_\_\_\_\_

L'employeur est assujéti aux articles 18.2 et 20 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., c. C-12, ainsi qu'à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1, ou à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., c. P-39.1

18.2 «Culpabilité à une infraction» Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne a obtenu le pardon.

20. «Distinction fondée sur aptitudes non discriminatoire». Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par un emploi, ou justifiée par le caractère justifiable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire.

## RESULTAT DE LA VERIFICATION

\* Compléter le présent formulaire en lettres moulées

\* Les parties 1 et 3 doivent être transmises à l'employeur alors que la partie 2 est transmise directement et seulement au candidat, le cas échéant.

### Partie 1 - Absence d'empêchement

### Le corps de police transmet le résultat de la recherche à l'employeur

Identification du candidat concerné par la vérification

Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Sexe : M ( ) F ( )
-------	----------	---------------------	-----------------------

Nos vérifications n'ont révélé aucun empêchement

Les vérifications ont été effectuées en date du \_\_\_\_\_, en tenant compte des faits portés à la connaissance du corps de police, à ce jour.

Nom du représentant  
du corps de police : Agent M. Anctil

Nom du représentant  
du corps de police : Agente Christine St-Gelais

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : (450) 359-2620

Numéro de téléphone : (450) 359-2521

Seul l'original signé de ce document peut faire preuve de son contenu.

## RESULTAT DE LA VÉRIFICATION

\* Compléter le présent formulaire en lettres moulées